

Dérive sectaire. Un père condamné pour manquement à ses devoirs

Le tribunal correctionnel de Vannes a condamné, hier, un homme de 66 ans à six mois de prison avec sursis, mise à l'épreuve pendant deux ans, pour ne pas avoir rempli ses obligations légales de père. Il s'était installé à Mohon avec sa femme et ses trois enfants en 2011. Depuis une dispute avec l'équipe enseignante où étaient scolarisés les enfants, ces derniers n'avaient pas rejoint les bancs de l'école.

Sous l'influence d'un gourou

À l'audience, le 19 mars dernier, le prévenu avait cité comme témoin un homme désigné comme son gourou, qui se faisait appeler le grand monarque ou le pape. C'est sous l'influence de cet homme qu'il aurait profondément changé. La famille faisait de très nombreux pèlerinages. Au retour de l'un d'eux, les trois enfants avaient été confiés à un couple vivant dans une yourte en Suisse, tandis que le couple et le

gourou étaient revenus dans le Morbihan. Puis, pour une raison inconnue, le père avait mis littéralement sa femme à la porte. Sur injonction de la gendarmerie, il était reparti en Suisse chercher ses enfants mais n'était pas revenu au foyer. Il avait finalement été interpellé en Slovénie, après la délivrance d'un mandat de recherche. Il était en route avec ses enfants pour la Bosnie, pour participer à un énième pèlerinage.

Depuis, les enfants de 6, 10 et 13 ans ont été confiés à leur mère. Un expert psychiatre avait diagnostiqué une altération du jugement de l'intéressé et noté « une absence de règles de vie et une manipulation mentale fondée sur une idéologie religieuse sectaire ». Il a désormais interdiction de rentrer en contact avec sa femme et ses enfants, sauf autorisation de la justice, et devra verser un total de 4.700 euros de dommages et intérêts.

Base de défense de Brest-Lorient. 473 postes supprimés en 2015

Initialement annoncées autour de 420, les suppressions de postes en 2015 pour la base de défense de Brest-Lorient (et quelques autres éléments de la façade Atlantique) ont été rehaussées à 473. Le chiffre a étonné après les récentes déclarations de ralentissement du rythme de déflation dans les armées, suite aux dramatiques événements de ce début d'année.

La diminution du nombre de personnels de la défense civils et militaires se poursuit à bon rythme. « Mais ces suppressions de postes n'entraînent pas de licenciements », insiste la députée Patricia Adam, spécialisée dans les affaires de défense. Sur les 473 suppressions récemment confirmées, il faut dénombrer 234 postes vacants de civils et militaires. Des postes non remplacés ou non pourvus qui seront officiellement abandonnés en 2015. Restent 175 postes

qui concernent effectivement des hommes et des femmes actuellement employés sur un site militaire de l'Ouest. 113 sont des militaires, 62 des civils. Leurs postes disparaissent également en 2015. Une majorité d'entre eux vont bénéficier d'un départ à la retraite à taux plein ou d'un départ anticipé avec incitation financière. D'autres bénéficieront d'une prime spécifique pour quitter volontairement l'institution. Une vingtaine de personnels civils feront l'objet d'un reclassement, c'est-à-dire d'une proposition d'emploi dans un autre service ou sur un autre site de la défense. « Plusieurs solutions leur seront proposées, il ne s'agit pas de licenciements secs », insiste la députée. « Je peux vous assurer que le rythme de déflation (de diminution de postes) ne cesse de ralentir et que la pointe bretonne s'en tire plutôt mieux que le reste de la France ».

Lorient. Au printemps le thonier Biche fait du fret

Yves Madec

Un mois à transporter près de vingt tonnes de marchandises entre Bordeaux et Saint-Malo. À 81 ans, le thonier groisillon Biche, qui s'élance aujourd'hui de Lorient, retrouve une seconde jeunesse en revenant à ses premiers amours : le cabotage.

Aux escales du Biche, les distributeurs seront livrés avec un véhicule électrique offert par la marque au losange.



Photo François Destoc

Transporter à la voile denrées et autres produits, voilà un retour dans le passé pour le moins surprenant. « On passe parfois pour des illuminés, mais ce n'est pas grave. Nous vivons dans un monde où les ressources se tarissent, vous le savez ? ». Guillaume Le Grand, de l'entreprise brestoise Towt, qui a déjà affrété une quinzaine de bateaux à la voile ces quatre dernières années, ne s'offusque plus d'une question un brin provocatrice.

« On transporte différemment, nous n'imposons rien, il n'y a pas de militance. Je vous rassure, nous savons très bien que ce ne sont pas des voiliers des années trente qui vont révolutionner le transport maritime au XXI^e siècle, mais nous avons pris ce parti ».

Après une première expérience en novembre 2013, il a proposé au thonier Biche de redevenir une plate-

forme de transport le temps d'un parcours de plus de mille milles. Le dernier thonier dundee à voile de l'Atlantique embarque, aujourd'hui, de Lorient pour une quinzaine d'escales (Île-d'Yeu, Bordeaux, Nantes, Belle-Ile-en-Mer, Douarnenez, Saint-Malo, Camaret...).

Un label

« Transporté à la voile »

Son équipage chargera et déchargera une vingtaine de tonnes de produits biologiques locaux (vins, cidres, conserves de légumes et de poissons...), près de 200 références différentes, issues de 25 producteurs locaux. Avec une économie envisagée de près de dix tonnes de Co2, les responsables lancent une certification avec le label « transporté à la voile ».

Un retour aux sources pour le thonier qui, durant sa première vie, transportait ponctuellement des

marchandises, notamment depuis le Royaume-Uni. À noter que la modernité a droit de cité. Une caméra embarquée sur le mât d'artimon offre un direct du pont (www.transportalavoile.bzh) et un système GPS permet de les suivre à la trace. Une transparence du transport à la voile soutenue par la région Bretagne et le technopôle Brest-Iroise.

« Cette campagne de fret, que nous espérons pérenniser, va très bien avec ce bateau qui transportait beaucoup de vin à l'époque », sourit fièrement Marc Maussion, président d'une association qui a mené un travail considérable pour sortir le thonier de l'oubli, via une importante rénovation qui a coûté plus de 1,5 M€. Le navire navigue à nouveau depuis 2012.

T sur letelegramme.fr voir la vidéo

Région. Un président plutôt critique

Alain Le Bloas

Avant d'ouvrir le débat sur le contrat de plan État-Région (CPER), hier soir, lors du conseil régional, le président Massiot a livré sur les élections cantonales bretonnes une analyse assez critique pour l'exécutif national que pourtant il soutient.

Quel constat dresser sur l'abstention et la poussée du FN ? D'abord, un gravillon dans les jardins de Matignon dont « la stratégie de diabolisation a manifestement échoué », commente Pierrick Massiot. Et puis un petit caillou pour ceux de l'Élysée à qui l'on doit la « réforme territoriale inaboutie » et la « réelle frustration » qu'elle a causée dans cette région où l'on avait pu espérer un moment la création de l'Assemblée de Bretagne », et même rêver d'une ouverture vers la réunification.

Mais Pierrick Massiot ne résume pas le malaise électoral à ces éléments-là. Il évoque aussi, bien sûr, les difficultés économiques du BTP, de l'au-

tomobile, de l'agroalimentaire, ainsi que le sentiment de déclassement qui peut naître dans les territoires les plus fragiles. S'il perçoit des signes encourageants de résistance, voire de reprise de l'activité, le président insiste sur l'ampleur et l'équité de la politique territoriale de la région. Il réclame au passage l'idée selon laquelle la Région et l'État privilégieraient les métropoles au détriment des autres territoires, puisque ces derniers bénéficient de 70 % des financements du contrat de plan.

1,197 milliard pour la Bretagne

Faut-il autoriser le président de la Région à signer ce contrat de plan dont le projet est désormais abouti ? Pas de problème pour le groupe socialiste, qui a souligné le talent avec lequel l'exécutif breton a su engager l'État au-delà de ses prévisions initiales en portant sa contribution à 595 millions quand celle de la Région est de 602 millions.

L'UDB, quoique membre de la majorité, a eu la dent plutôt dure en regrettant que l'État utilise le CPER pour faire cofinancer des investissements qui lui incombent (routes, universités, recherche) tout en réduisant son écot. Christian Guyonvarc'h a pesté contre l'occultation totale d'« un pan entier de ce qui fait la Bretagne, son identité culturelle ». Le groupe a, néanmoins,

voté la proposition, « sans enthousiasme » mais à titre d'encouragement à l'égard du président Massiot qui a « su corriger une copie initiale très mauvaise » présentée par l'État.

Les Ponts et le flou

L'opposition EELV, quant à elle, a regretté la réduction des dotations d'État et l'insuffisance des financements destinés au numérique et à la transition énergétique. Elle a choisi de ne pas participer au vote sur ce « plan très Ponts-et-Chaussées qui a du mal à se projeter au-delà du XX^e siècle ».

À droite, on dénonce le grand flou dans lequel baigne ce CPER à géométrie variable dont les actions financées ne sont pas les mêmes que celles du plan précédent. « Le plan 2007-2013 était à 593 millions de l'État, nous sommes maintenant à 390 millions à périmètre constant, il manque 200 millions », s'est insurgée Bernadette Malgorn. Elle s'est également élevée contre le nouvel intitulé du programme « accessibilité », rebaptisé « Mobilités ». « En passant du désenclavement aux déplacements internes à la région, vous sacrifiez le désenclavement de la pointe de Bretagne ». Quant au contenu, elle n'y voit émerger ni priorités ni ligne stratégique. Le groupe Droite et Centre est le seul à voter contre la proposition.

Le Télégramme

branféré
Parc animalier et botanique - Parcabout® - École Nicolas Hulot

S'amuser
le parcabout®

S'évader
la plaine africaine

S'émerveiller
le spectacle d'oiseaux

1000 animaux en liberté dans un parc botanique
3000 m² de filets dans les arbres pour s'amuser en famille

LE GUERNO À 30 MIN. DE VANNES - À 1H DE LORIENT